

# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE.

ORGANE DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTRÔLE, DES ASSOCIATIONS PATRONALES ET DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE

ABONNEMENTS: Un an Six mois  
Suisse Fr. 14.05 Fr. 7.05  
Union postale 26.— 13.—  
Majoration pour abonnement par la poste  
Compte de chèques postaux IV b 426

PARAÎSSANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI A LA CHAUX-DE-FONDS

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

ANNONCES: PUBLICITAS, S. A. suisse de Publicité, 22, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger.

suisses 30 ct., offres et demandes

de places 20 ct. la ligne,

étrangères 35 centimes la ligne.

Les annonces se paient d'avance

## ANNONCES

### La France et les Subsides de change

Dans notre dernier numéro, nous annoncions la suppression des subsides de change pour la France, à partir du 9 courant.

Cette suppression a été imposée à la Suisse, par le gouvernement français, sous prétexte que le subside a été établi en violation de l'accord du 1<sup>er</sup> juin 1921 et qu'il constitue une prime à l'exportation, une sorte de dumping, qui a pour conséquence d'handicaper l'industrie horlogère française.

Ces griefs ne résistent pas au plus simple examen.

En ce qui concerne l'accord franco-suisse du 1<sup>er</sup> juin 1921, il y a lieu de remarquer qu'il a eu pour but de limiter par des contingents, l'importation de l'horlogerie suisse en France et les subsides ne peuvent favoriser cette exportation que jusqu'à concurrence des normes fixées par les parties. Ces normes ayant été reconnues comme normales, non seulement par le gouvernement français, mais aussi par les syndicats horlogers français, dans une réunion qui eut lieu en mai 1921 à La Chaux-de-Fonds, et la Chambre suisse de l'horlogerie ayant tenu la main à ce qu'elles ne soient pas dépassées, nous ne voyons pas en quoi l'octroi d'un subside à l'industrie horlogère suisse est en contradiction avec les dispositions de l'accord. Ce n'est pas le tout d'affirmer, il faut aussi prouver. Or, cette preuve n'a pas été rapportée jusqu'ici.

Signalons, en passant, que si dans les rapports économiques qui existent entre la France et la Suisse, il y a eu violation d'une disposition contractuelle, c'est à la France que ce reproche pourrait être adressée et non à la Suisse.

Les limitations de l'importation horlogère et l'attribution des contingents, nous a été imposée par le gouvernement français en 1917.

Cette mesure n'était pas d'ordre général, mais concernait uniquement la Suisse. Or, l'article 22 de la Convention de Commerce entre la Suisse et la France, du 20 octobre 1906, dit que les parties contractantes s'engagent à n'établir, l'une envers l'autre, aucune prohibition ou restriction temporaire d'entrée, de sortie ou de transit, qui ne soit en même temps applicable à d'autres nations.

Or, comme nous venons de le dire, les restrictions imposées à notre exportation et les contingents qui en furent la conséquence, se limitent à la Suisse; ils constituent donc une infraction à la disposition ci-dessus.

On pourra objecter que ces mesures de restriction ont été ratifiées par une entente entre parties.

Nous répondrons que la Suisse n'a jamais signé ces accords qu'à son corps défendant, en vue d'éviter une fermeture complète de la frontière, et a formulé chaque fois ses réserves quant à la valeur légale des mesures qui lui étaient imposées.

Le deuxième reproche fait aux subsides de change est-il réellement fondé et ceux-ci constituent-ils une prime à l'exportation?

Nous le contestons.

Les subsides tels qu'ils ont été institués peuvent être envisagés plutôt comme des primes à la production. Ils sont destinés uniquement, en effet, à compenser partiellement la perte que la différence des cours peut faire subir à l'industrie horlogère; cela est si vrai que le calcul destiné à établir le montant de cette perte est basé sur le prix de revient et non sur le prix de vente de la marchandise; l'aide accordée ne constitue pas un bénéfice pour l'exportateur, mais le couvre d'une perte éventuelle; il ne peut donc être parlé de «dumping» et encore moins d'handicapage de la fabrication française. En d'autres termes, les subsides ont pour but d'atténuer, et cela dans une très faible mesure, l'état défavorable dans lequel se trouve l'industrie horlogère suisse vis-à-vis des industries concurrentes étrangères, par suite de la différence des cours. Le seul fait que l'exportation dans les pays à change égal à la Suisse ne bénéficie pas des subsides, suffit à démontrer que ceux-ci n'ont aucune analogie avec les primes d'exportation.

Cette analogie existe d'autant moins que l'autorité fédérale a abaissé ces derniers temps, dans des proportions considérables les cours fixes pour la France; elle se proposait de le fixer à 38 avec maximum de subside fixe au 10 % du prix de revient, lorsque le gouvernement français lui adressa son ultimatum.

En admettant que le cours réel soit à 35, le subside à accorder serait de 5,5 % environ du prix de revient, ce qui est réellement insignifiant; dans toutes les éventualités, le subside ne peut dépasser le 10 % de ce prix.

Dans une lettre adressée à M. le Ministre du Commerce, par l'Union horlogère des fabricants français, ceux-ci citent un exemple qui démontre leur complète ignorance dans le domaine des subsides de change.

Ils affirment qu'une montre, d'une valeur de frs. 20, suisses, au cours fixe de 46, et au cours réel de 44, bénéficie d'un subside de ffrs. 3,80 ou du 8 % du prix de vente, alors qu'en réalité la perte donnant droit au subside n'est que de 86 centimes français, ou de 2 % environ du prix de revient. L'écart est certes de taille.

Un simple calcul suffira à démontrer l'exactitude de ces chiffres.

Prix de vente de la montre frs. 20.—  
Prix de revient calculé d'après les dispositions de l'arrêté fédéral sur les subsides frs. 19,50  
Cours fixe 46. Cours réel 44.  
Au cours fixe de 46, le prix de vente équivaut à (frs. français) frs. 43,48 réalisés en francs suisses (à 44) cette somme est de frs. 19,13

Le prix de revient étant de frs. 19,50  
La réalisation des frs. français en frs. suisses étant de frs. 19,13

Il résulte que la perte est de frs. 0,37 centimes suisses ou 80 centimes français.

Même en prenant le cours fixe de 48, la perte ne serait de frs. 1,16 au lieu de ffrs. 3,80.

Il y a en outre dans la lettre précitée des allégations qui ne sont pas conformes à la réalité. Il est par exemple inexact de prétendre que le prix de revient de la montre est inférieur en Suisse qu'en France, et que la main-d'œuvre est meilleure mar-

ché dans le premier que dans le second de ces pays. Chacun sait qu'en Suisse, des matières premières et la main-d'œuvre se paient, au contraire, à des prix dépassant de beaucoup ceux de la plupart des autres pays et plus spécialement de la France. C'est une démonstration qu'il sera facile à faire, si cela est nécessaire...

...Et voilà sur quels arguments l'ultimatum, dont nous venons d'être victimes est basé!

Il aurait été loisible, sans doute, au Conseil fédéral, de refuser à se plier à des exigences aussi injustifiées, mais quelles en auraient été les conséquences? La fermeture probable de la frontière ou, en tous cas, l'établissement de droits dits de compensation, suffisamment prohibitifs pour équivaloir à une fermeture de la frontière.

La Chambre suisse de l'horlogerie, consultée, a envisagé le pouvoir prendre la responsabilité d'une rupture, dont la conséquence aurait été d'apporter de graves perturbations dans les relations que nos fabricants entretiennent avec la France, elle a donc prévisé, bien malgré elle, et en protestant énergiquement pour l'admission des prétentions du gouvernement français.

Cela lui semblait d'autant plus indiqué que les crédits votés pour les subsides de change sont déjà fortement entamés et qu'il ne s'écoulera plus très longtemps jusqu'au moment de leur épuisement définitif.

Quoiqu'il en soit et malgré toute la sympathie que nous avons pour la France, nous ne pouvons cacher l'impression pénible ressentie dans le monde horloger et dans la Suisse romande par le geste moins qu'amical de notre voisin de l'Ouest.

La seule excuse qui pourrait être invoquée en la circonstance, c'est que les élections étant proches, on a voulu donner une certaine satisfaction à des députés en mal d'électeurs.

Elle ne suffit pas pour justifier le moyen employé.

### Le prélèvement sur la fortune et les sociétés anonymes

La Fédération Horlogère, dans ses numéros des 2 et 9 septembre a déjà signalé à ses lecteurs sous le titre «Une tentative de spoliation», les dangers que faisait courir à la Suisse l'initiative socialiste sur le prélèvement des fortunes.

Nous aurons l'occasion d'y revenir dans la suite; en attendant, il n'est pas inutile de signaler l'article que vient de publier le *Bulletin financier suisse* sur ce prélèvement, à l'égard des sociétés anonymes.

L'initiative qui doit être votée le 3 décembre considère comme fortune nette d'une société anonyme la différence entre le capital versé (art. 6, alinéa a) et la fortune totale après déduction des dettes (art. 4).

Pour le cas où la loi serait acceptée, on ne peut supposer que la Confédération crée pendant les 28 jours entre le 3 et le 31 décembre une nouvelle organisation fiscale. Par conséquent, elle utilisera le mécanisme créé pour l'impôt de guerre. Or, cette organisation a créé pour calculer la fortune nette d'une société anonyme, une méthode que l'on peut

dénommer une prime gouvernementale en faveur de la gestion « gaspilleuse » d'une société anonyme. Toute l'intelligence de ces messieurs de l'Impôt de guerre, pour autant qu'elle n'est pas absorbée par le désir d'augmenter leur salaire, sert à la recherche des réserves cachées. Si le prélèvement sur la fortune fonctionne de la même façon et ronge les réserves cachées, beaucoup d'entreprises solidement fondées, notamment de la banque, mais aussi de l'industrie verront s'affaiblir leur force de résistance contre les chocs des crises. Quatre impôts de guerre et un prélèvement sont autant de parasites imprudentifs lancés contre le facteur le plus important de la résistance des sociétés anonymes.

L'épine dorsale de beaucoup de celles-ci serait brisée.

Chaque société anonyme a de la peine à maintenir son existence indépendante contre les vœux égoïstes des actionnaires qui manifestent toujours le désir d'encaisser la totalité du profit annuel, pour autant que les statuts ne prévoient pas expressément une dotation de réserve.

Sans doute, le Code des Obligations contient beaucoup de paragraphes défendant cette thèse. A l'encontre du désir des actionnaires, la société anonyme a le désir de vivre indépendamment. Comme personne morale, elle veut exister éternellement et s'émanciper des tendances égoïstes des actionnaires passagers. Ce contraste des intérêts entre actionnaires des sociétés anonymes et ceux de la société elle-même, a eu, comme effet, la création de l'habitude des réserves cachées. L'actionnaire raisonnable approuve tacitement leur existence et l'actionnaire irrationnel se pose contre elle, tout en louant leur existence dès qu'il vend ses actions.

Dans cette opposition d'intérêts l'Etat aurait le devoir de prendre parti pour la société contre l'actionnaire, étant donnée que la société est le facteur perpétuel de la vie productive, tandis que l'actionnaire ne donne pas toujours la garantie qu'il économise le dividende; il est bien possible, au contraire, qu'il l'emploie pour des buts purement consomptifs.

Mais l'Etat, dans son désir d'obtenir un rendement maximum des impôts, se solidarise avec l'actionnaire gaspilleur et punit les administrations des sociétés qui ont théâtralisé pendant de longues années, et, de cette façon, renforcé l'entreprise. Voilà le but de la recherche des réserves cachées.

Pourtant, et tout spécialement pour les banques, les réserves cachées sont indispensables. Il se produit toujours, que des avoirs amortis rentrent, plus tard, que des titres dépréciés remontent de nouveau, que certaines émissions donnent des produits inattendus. Au lieu d'augmenter le dividende d'après une échelle instable, des administrations raisonnables attribuent de tels profits inespérés aux réserves cachées. Ils n'ont pas l'intention de dessaisir les actionnaires d'un profit légitime; mais ils veulent éviter des réductions pénibles du dividende à des époques de pertes.

La fonction économique des réserves cachées ne se restreint point à la stabilisation du dividende. Ces réserves permettent aux Directeurs de banque d'accorder des crédits en blanc à des taux d'intérêt raisonnable. Si le directeur d'une banque savait qu'il ne peut courir le risque d'une perte, il devrait augmenter l'intérêt par une prime de risques. Si, par exemple, un fabricant de produits textiles veut escompter auprès d'une banque, l'effet accepté d'un négociant en tissus, le directeur de la banque pourrait bien déclarer au fabricant que, selon la statistique des faillites, le 5% des commerçants en tissus font faillite et que, par conséquent, il est obligé d'augmenter de 5% le taux d'escompte pour des effets acceptés par des commerçants de tissus. De cette façon, le crédit commercial serait toujours renchéri par le pourcentage des faillites de la branche en question. Le taux du loyer de l'argent serait, pour la plupart des commerces, le double d'aujourd'hui. A l'heure actuelle, les réserves cachées des banques fonctionnent de telle façon que les risques d'assurance contre la perte commerciale sont payés par les profits extraordinaires des années précédentes. On voit l'action bienfaisante des réserves cachées. S'il fallait avouer chaque perte, cet effet signifierait crédit cher pour les débiteurs et inquiétude permanente au sein des créanciers des banques. On voit, de cette façon, le danger de l'attaque fiscale contre les réserves cachées des banques.

Du reste, les réserves cachées des entreprises industrielles ont une fonction similairement productive. Le progrès technique dans l'industrie nécessite des expériences imprudentes. Le fabricant doit acheter une nouvelle machine, même si ce n'est que pour l'essayer. S'il fallait chaque mois passer par le compte de Profits et Pertes, une expérience ratée, l'effet pour le crédit de l'entreprise serait si fâcheux que le progrès technique serait nécessairement entravé par des craintes financières.

Voilà les raisons pour lesquelles le prélèvement sur la fortune à l'égard des sociétés anonymes serait, dans ses effets économiques, plus dangereux qu'à l'égard des capitalistes privés. Or, cela signifie une injustice dans l'injustice, le capitaliste gérant lui-même sa fortune placée dans son entreprise, étant sa propriété intégrale, serait frappé une seule fois, cependant que le même capitaliste en confiant sa fortune à la gestion d'une société qui, par son importance et son caractère impersonnel peut rendre plus de services à la société qu'une entreprise privée serait nécessairement puni par le fait qu'il a touché pendant de longues années un dividende modeste.

## Informations

### Avis.

Les personnes qui recevraient des demandes de M. *Bernard Besse*, à Paris, sont invitées à se renseigner au préalable auprès de *l'Information horlogère suisse*.

### Contrôle des ouvrages en platine.

Le Bureau fédéral des matières d'or et d'argent rappelle aux intéressés les dispositions de l'arrêté du Conseil fédéral du 2 février 1917, stipulant que le contrôle des ouvrages en platine est *obligatoire*, que ces ouvrages portent une indication de titre ou non.

Ces dispositions sont applicables aussi bien aux boîtes de montres qu'aux objets de bijouterie et joaillerie de tout genre fabriqués en Suisse. Les ouvrages importés reçoivent l'opposition d'un poinçon spécial d'importation, obligatoire aussi.

Il est donc interdit de mettre en vente en Suisse des ouvrages en platine non contrôlés officiellement. Les ouvrages qui seraient trouvés sans poinçon officiel de contrôle dans les maisons d'horlogerie et bijouterie, ou lors de la révision en douane à l'exportation, sont passibles d'une amende de 5 francs par objet. En outre, si l'essai officiel démontre que les objets ne sont pas au titre légal, les dispositions pénales de l'article 6 de la loi fédérale sur le contrôle et la garantie du titre des ouvrages d'or et d'argent du 23 décembre 1880 sont applicables.

Les boîtes de montre en platine fabriquées en Suisse pour l'exportation sont aussi soumises au contrôle obligatoire, même si elles sont destinées à recevoir un poinçon de contrôle étranger.

### Subside de change.

La quantité considérable de demandes d'obtention de subside reçue dans les derniers jours d'octobre, par le Bureau central des subsides de change, en a fortement retardé la liquidation.

Afin de permettre la mise à jour aussi rapide que possible, de cas encore en suspens, le Bureau ne sera ouvert jusqu'à nouvel avis au public que le matin de 8 heures à midi.

## Postes et Douanes

### Service des lettres avec valeur déclarée avec l'étranger.

Dès maintenant, on peut aussi expédier des lettres avec valeur déclarée à destination de l'Estonie, de la Lettonie, des Antilles néerlandaises et des bureaux de poste chinois en Chine. Les boîtes avec valeur déclarée sont également admises à destination des Antilles néerlandaises.

### Allemagne. Basse de calcul des droits de douane.

L'agio sur l'or, pour le paiement des droits de douane, a été fixé à 112.400%, pour la semaine du 15 au 21 novembre inclus.

### Etats-Unis. — Tarif douanier.

La Chambre suisse de l'horlogerie a reçu de New-York, le télégramme suivant:

« Association importateurs américains montres obtenu nouvelles concessions. Mouvements encore admis avec anciennes marques si expédiés de Suisse jusqu'au 31 décembre ».

Malgré les démarches multiples faites par la Chambre, il n'a pas encore été possible d'obtenir jusqu'ici des renseignements sur différents points du tarif. Aussitôt reçus, ils seront publiés.

— Le correspondant américain de *l'Information Horlogère Suisse* lui communique que l'autorité douanière des Etats-Unis, revenant sur une décision

antérieure, admettra à l'importation les mouvements avec l'inscription du mot « adjustment » en abrégé « adj. ».

### Italie. — Basse de calcul des droits de douane.

L'agio-or pour solde des droits de douane exigibles en or et acquittés en papier-monnaie ou en argent vient d'être fixé, en Italie, à 471% pour la première quinzaine de novembre.

### Pérou. — Projet de tarif douanier.

Un projet de tarif douanier vient d'être soumis à l'examen du Sénat péruvien; le gouvernement espère l'appliquer dès janvier 1923.

On ne sait rien de précis encore au sujet du tarif.

### Turquie. — Nouvelle politique douanière.

On mandate de Constantinople à la *Journée Industrielle* que le gouvernement d'Angora applique depuis son arrivée à Constantinople une réglementation douanière de prohibition d'importation pour certains articles et de droits majorés sur la plupart des autres qui est de nature à créer des difficultés nombreuses aux industriels et commerçants importateurs. Des précisions sur le nouveau régime douanier dont il s'agit, et contre lequel a déjà protesté le haut-commissaire à Constantinople, seront connues et publiées ultérieurement.

Il paraît que Refet Pacha, après avoir donné l'ordre au directeur des douanes d'arrêter l'importation des marchandises de luxe et des boissons alcooliques, lui a interdit de verser à la Commission de contrôle les 3% réglementaires sur les recettes. Les kényalistes ont majoré les droits de douane à l'entrée de Constantinople de 500 à 1.500%.

Ils ont aussi ordonné aux fonctionnaires des douanes de ne plus verser au service de la Dette publique, les 3% sur les recettes douanières qui étaient allouées à ce service. Toutes les recettes des douanes devront être versées au gouvernement d'Angora au lieu de l'être à la Banque Ottomane.

## Commerce extérieur

### Renseignements consulaires.

Le Consul général de Suisse à Cologne, M. H. von Segesser, se met à la disposition des industriels et commerçants suisses, le lundi 20 novembre, au Bureau suisse de renseignements pour l'achat et la vente de marchandises à Zurich (Börsenstrasse 10) pour renseignements sur la situation dans la Rhénanie.

Adresser demandes d'entretien au dit bureau en indiquant la nature des questions à traiter. Les demandes de renseignements peuvent aussi être envoyées par écrit au même bureau, qui transmettra ensuite la réponse du Consul.

### Une opinion anglaise.

Le correspondant du *Times* en Suisse lui adressait récemment une note extrêmement sympathique sur l'horlogerie suisse.

Après avoir cité la crise actuelle et les heureux effets du subside fédéral, notre grand frère s'exprime ainsi:

A côté de la montre or et argent, qui a fait la réputation mondiale de l'horlogerie suisse, on a vu paraître dans ces dernières années, le réveil et la pendule, dont l'Allemagne s'était jusqu'alors réservé le monopole. Le chronomètre de marine est aussi demeuré en faveur de l'horlogerie helvétique, où s'est développé, d'autre part, la production de la montre à décor. Il existe en Suisse environ 400 fabriques d'horlogerie proprement dites, qui occupent 50.000 ouvriers. Dans plusieurs villes du pays, le 90% de la population vit de l'horlogerie. Jusqu'à 1914, la Suisse exportait à peu près 4 millions de montres annuellement, pour une valeur totale de £ 7.230.000.

Cette petite note documentaire se termine sur une observation fort juste: la renaissance de la petite montre-bijou, à Genève particulièrement. Dans sa brièveté, elle donnera aux lecteurs du *Times* une favorable impression de notre horlogerie et, à ce titre-là, nous devons un cordial merci à notre excellent frère M. Egmond d'Arcis, correspondant du *Times* en Suisse.

## Chronique financière et fiscale

### Tchécoslovaquie. — L'essor financier.

H. J. B. — L'essor très réel que prend la République tchéco-slovaque vers cet état idéal que l'on appelle « Les temps normaux » n'a échappé à per-

sonne; un simple coup d'œil jette sur la cote de la Bourse, nous apprend que, tandis que le mark, les couronnes autrichienne et hongroise courent à leur agonie, la couronne tchéco-slovaque, elle, monte, lentement, il est vrai, mais avec d'autant plus de constance. Aujourd'hui elle a atteint le cours de Frs. 17,60, c'est-à-dire que sa valeur a triplé en moins d'une année.

Pour se rendre compte de la situation économique et financière de ce pays, il ne suffit cependant pas d'observer les fluctuations du change, et la consultation et la comparaison d'autres chiffres s'impose. A cet effet, nous nous proposons d'étudier dans cet article, la monnaie, et le budget tchéco-slovaques et l'importance de la Tchécoslovaquie comme centre économique et financier de l'Europe. Nous avons à plusieurs reprises déjà attiré l'attention des lecteurs de la *Fédération Horlogère* sur ce pays et si nous insistons une fois de plus sur sa situation économique c'est que, tout d'abord, celle-ci se modifie rapidement en vertu des progrès sensibles qu'elle réalise; c'est aussi parce que l'on ne connaît jamais trop ce nouveau pays aux grandes richesses naturelles et à la population ingénue et laborieuse, qui est appelé à devenir un centre de stabilisation et de reconstruction de l'économie européenne et dont les relations commerciales avec la Suisse ont une importance toujours plus grande.

#### La monnaie tchécoslovaque

La monnaie légale de la Tchécoslovaquie est la couronne, fille de l'ancienne couronne austro-hongroise. Cependant l'énergie et la sagesse du premier ministre des finances tchécoslovaques, *M. Rachine*, — le même qui détient actuellement de nouveau le portefeuille des finances — ont préservé la couronne tchécoslovaque du sort misérable que fut celui de la monnaie autrichienne, aujourd'hui complètement dépréciée. Peu de temps après la constitution de la République tchécoslovaque et la proclamation de son indépendance, la monnaie-papier austro-hongroise en circulation sur le territoire de la République fut soumise à un estampillage doublé d'un prélèvement. C'est ainsi que fut fait, au printemps 1919, le premier pas vers la stabilisation financière de la nouvelle Europe centrale. Parallèlement à cette mesure, une loi fut votée qui interdit au gouvernement d'émettre des billets de banque sans couverture commerciale.

D'après la publication officielle de l'office bancaire du 23 octobre 1922, la circulation fiduciaire était de 9.559.842 couronnes. La couverture métallique s'élève à 81.218 couronnes, celle en devises étrangères à 1.688.061 couronnes. La couverture atteint donc environ le 25 %, et, si l'on tient compte de la couverture commerciale — traites, etc., — le 50 %, soit 4.435.422 couronnes. Ces chiffres expliquent, sans autre commentaire, la hausse persistante du change tchécoslovaque.

#### Le Budget

Le gouvernement de la République tchéco-slovaque vient de présenter au Parlement le projet de budget pour 1923. Il se compose de la façon suivante:

Dépenses ordinaires	13,6 milliards
Dépenses extraordinaires	5,75 milliards
Total	19,35 milliards
Recettes ordinaires	17,96 milliards
Recettes extraordinaires	0,85 milliards
Total	18,81 milliards

Le déficit prévu par ce budget est par conséquent de 500 millions de couronnes environ. Il résulte notamment des dépenses extraordinaires provoquées par des installations et entreprises productives normalement couverts par voie d'emprunt; la somme consacrée à l'amortissement de la dette publique a été portée à 700 millions et a également contribué aux déséquilibres — bien minime, il est vrai, — du budget.

Il peut être intéressant de comparer le budget tchécoslovaque à celui de notre pays. Celui-ci prévoit également un déficit qui s'élèverait à frs. 80.780.000. Il est curieux de constater, que ces deux déficits sont à peu près égaux, 80 millions de francs suisses étant l'équivalent de 400 millions de couronnes tchécoslovaques. Cependant, l'on peut non sans raison, observer en faveur du budget tchécoslovaque que le déficit prévu par lui se répartit sur une population de 13,5 millions d'âmes, et se réduit à 34 couronnes par habitant, tandis que notre déficit de 80 millions représente un déficit de frs. 20.— par habitant, c'est à dire de plus de 100 couronnes tchécoslovaques !

#### La Tchécoslovaquie. — Centre financier.

Toutes ces circonstances heureuses ont concouru à faire de la République tchécoslovaque un grand centre financier de la nouvelle Europe centrale. Une exportation de capitaux importante commence à s'organiser

et Prague est devenue un milieu d'opérations de crédit européen.

La Tchécoslovaquie a accordé entre autres un crédit de 500 millions de couronnes tchécoslovaques à l'Autriche et pris une part active à l'action de restauration entreprise par la Société des Nations en garantissant, avec la France, l'Italie et l'Angleterre, 20 % des nouveaux crédits à accorder à son malheureux voisin. Actuellement, on négocie à Prague un crédit de 500 millions de couronnes pour la Yougoslavie qui doit permettre à ce pays à faire des achats importants sur le marché tchécoslovaque.

Ces quelques chiffres ont, espérons-le, suffisamment illustré le langage un peu faconique de la cote de la Bourse. La Tchécoslovaquie peut se réjouir de sa situation financière excellente qui la met au rang des importantes puissances économiques et qui lui a permis de jouer, dès le lendemain de la guerre, un rôle intéressant dans l'économie européenne. Elle est un excellent client de tous les marchés étrangers, même de ceux à change élevé. Quant à son commerce avec la Suisse, les chiffres que nous fournit le Bureau de presse tchécoslovaque à Genève, l'importation horlogère qui en 1921 était de 2 millions 032.000 frs., (pour les montres finies seulement), a déjà atteint, pendant la première moitié de 1922, la somme de 1 million 443.000 frs.

#### Chronique du travail

##### Organisation internationale du travail.

##### Conseil d'administration du B. I. T.

Le groupe gouvernemental, le groupe patronal et le groupe ouvrier à la Conférence internationale du Travail se sont réunis le lundi 30 octobre et ont procédé à la désignation des représentants auxquels ils ont droit au Conseil d'administration.

Le groupe *gouvernemental* avait à pourvoir les quatre sièges qui lui sont attribués, en dehors des huit Etats dont l'importance industrielle est la plus considérable.

Cette élection a donné le résultat suivant:

*Elus:*

Espagne	44 voix
Chili	41 »
Finlande	40 »
Pologne	40 »

La Suisse a ainsi perdu son siège gouvernemental au Conseil d'administration. De nombreux délégués ont été d'accord pour déploré ce résultat d'un vote qui est certainement régulier mais que le bon sens et... la courtoisie internationale réprouvent également.

Le groupe *patronal* a procédé aux désignations suivantes:

##### Membres titulaires:

M. Lithgow (Grande Bretagne)
M. Pinot (France)
M. Olivetti (Italie)
M. Carlier (Belgique)
M. Hodac (Tchécoslovaquie)
M. Gemmill (Afrique du Sud)

On remarquera que les membres titulaires du précédent Conseil ont été tous réélus à l'exception de M. Colomb (Suisse) qui avait gracieusement cédé son siège à un pays extra-européen.

##### Membres adjoints:

Suisse (M. Colomb)
Danemark (M. Oersted)
Allemagne (M. Vogel)
Hollande (M. Verkade)
Espagne (M. Granpera)
Canada (M. Coulter)

Cette élection a été faite à l'unanimité par les membres titulaires et adjoints.

Le groupe *ouvrier* a procédé aux désignations suivantes:

M. Poulten (Grande-Bretagne)	22 voix
M. Tom Moore (Canada)	21 »
M. Jouhaux (France)	20 »
M. Oudegest (Hollande)	20 »
M. Thorberg (Suède)	18 »
M. Leipart (Allemagne)	17 »

##### Membres suppléants:

M. d'Aragna (Italie)	18 voix
M. Hueber (Autriche)	17 »
M. Schurch (Suisse)	16 »
M. Josi (Inde)	14 »
M. Caballero (Espagne)	13 »
M. Zulawski (Pologne)	11 »

Ces désignations ont été communiquées à la Conférence, signées par le Président de la Conférence, lord Burnham et par les présidents des trois groupes, gouvernemental (M. Fontaine), patronal (M. Carlier) et ouvrier (M. Mertens).

#### Registre du commerce

##### Enregistrements:

8/XI/22. — *Ernst Greber* (E. G. Schneebeli, de Schötz, Lucerne) Commerce d'horlogerie, Elsässerstr. 247, Bâle.

9/XI/22. — *Fr. Hofer, Goldschmied-Aktien-Gesellschaft*, soc. act. cap. soc. frs. 200.000, reprise de la maison Fr. Hofer, orfèvrerie. Cons. Adm.: Friedrich H., père, et Fritz H. jun., de Berne et Langnau, Jules Furrer, de Winterthur, Marktgasse 29, Berne.

##### Modification:

6/XI/22. — *Emile Pauli* s'est retiré de la soc. n. coll. *Pauli frères*, fabr. de boîtes pour montres, Villeret. L'associée Mariette Pauli, s'étant mariée, est actuellement Mariette Savoie.

##### Radiations:

24/X/22. — *A. Sunier & Co.*, soc. n. coll., fabr. et commerce d'horlogerie, Selzach.

31/X/22. — *Albert Mottet*, représentant des « Etablissements Orosdi-Back », pour toutes opérations concernant l'achat d'horlogerie, etc., La Chaux-de-Fonds.

6/XI/22. — *Bleuer & Jeanneret, Compagnie Valorex, (The Valorex Company)*, soc. n. coll. fabr. et export. de fournitures d'horlogerie, Biel.

6/XI/22. — *Projectile S. A.*, soc. an. fabr. et commerce de projectiles et de pièces détachées. Tra-melan-dessous.

7/XI/22. — *Barré frères*, soc. n. coll. fabr. de pierres fines pour l'horlogerie, Porrentruy.

8/XI/22. — *Ernst Greber, Uhren en gros (Horlogerie en gros)*, Dornach.

#### COTES

##### Métaux précieux (14 novembre 1922):

Argent fin en grenailles . . . . .	fr. 134.— le kilo
Or fin, pour monteurs de boîtes . . . . .	3680.—
laminé pour doreurs . . . . .	8730.—
Platine brut . . . . .	18.50 le gr.
Change sur Paris . . . . .	fr. 35.95

##### Métaux (Bourse de Londres):

	Comptant	A terme
9 nov.	10 nov.	9 nov. 10 nov.
Cuivre, Standard . . . . .	63 3/16	63 11/16 63 5/16 64 9/16
électrolyt . . . . .	70 3/4	70 7/4
Etain . . . . .	184 1/8	184 1/8 184 1/8
Plomb . . . . .	26 1/2	26 1/4 25 5/8 25 1/4
Zinc . . . . .	38 7/8	39 1/8 36 3/4 36 11/16
Argent métal . . . . .	33 7/16	33 — 32 3/4
Or . . . . .	92/2	92/3
Argent métal	10 nov.	11 nov. — —
Bourse New-York	65 1/4	64 1/8 — —
Bourse Paris	370	— — —
Bourse Londres	33 —	32 3/4 — —

##### Escompte et change

	Parité	Escompte	Demande	Offre
en francs suisses	%			
Suisse . . . . .	3 à 3 1/2 %	—	—	—
France . . . . .	100 fr.	100.—	5	35.95 36.45
G <sup>4</sup> -Bretagne . . . . .	1 liv. st.	25.22	3	24.36 24.45
U. S. A. . . . .	1 dollar	5.18	4 1/2	5.42 5.49
Canada . . . . .	1 dollar	5.18	—	5.42 5.49
Belgique . . . . .	100 fr.	400.—	4 1/2	32.80 33.50
Italie . . . . .	100 lires	100.—	5 1/2	25.95 26.45
Espagne . . . . .	100 pesetas	100.—	5 1/2	82.60 83.80
Portugal . . . . .	100 Escudos	560.—	7	25.— 35.—
Hollande . . . . .	100 florins	208.32	4	213.50 215.—
Allemagne . . . . .	100 Marks	123.45		

**Tous les genres ROSKOPF**

**SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER**

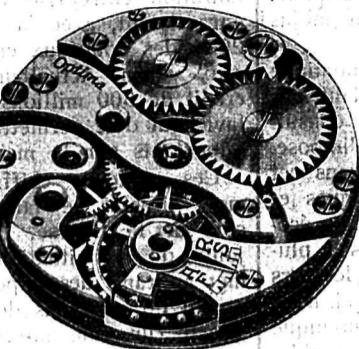
Reconvilier Watch Co. S. A.



**Tous les genres ROSKOPF**

**Tous les genres ROSKOPF**

**Fabrique Optima Grenchen**



**7 3/4 lig. ancre, qualité soignée.**

**Spécialité de la maison**

Demandez les derniers prix pour mouvements et montres. 1695

**LA ROMAINE**  
**EMILE LEUTHOLD**

**Fabrique de cadrans métal et argent**

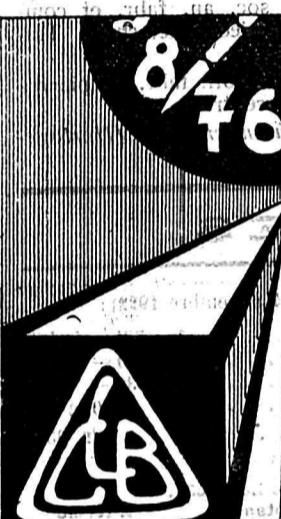
78, rue Numa Droz

**LA CHAUX-DE-FONDS**

Téléphone 13.42

**livre tous les genres à des prix sans concurrence.**

**Essayez, c'est continuer.**



**Nos AVANTAGES sont:**

Grande sensibilité de nos sulfures et par conséquent:

Grande luminosité, grande durabilité et petits prix de nos produits.

Nos garanties graphiques sont contrôlables par chaque bureau officiel et par conséquent:

Les premières maisons suisses emploient nos matières.

Nous avons trouvé un procédé pour régénérer les matières décolorées. Envoyez-nous un échantillon de votre stock.

Nos prix sont extrêmement avantageux. La preuve en est qu'ils nous permettent encore aujourd'hui de livrer nos matières aux revendeurs allemands. 1765

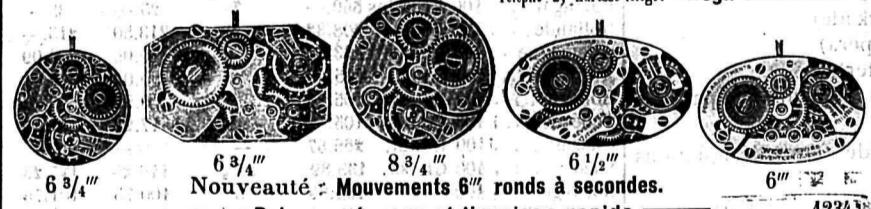
**MATIÈRES LUMINEUSES  
RADIO-ACTIVES  
MERZ & BENTELI  
LABORATOIRE DE CHIMIE  
BERNE-BUMPLIZ**

Si vous désirez des montres ou mouvements seuls, ronds et de formes, en qualité irréprochable de 5 1/2 à 10 1/2", il faut s'adresser à la fabrique

**WEGA WATCH, horlogerie de précision  
GRENCHEN (Suisse)**

Spécialités: Mouvements 6" ronds à secondes.

Téléph. 2, Adr. téligr. «Wega Grenchen».



6 3/4" 6 3/4" 8 3/4" 6 1/2" 6" Nouveauté: Mouvements 6" ronds à secondes.

Prix avantageux et livraison rapide

1234

**BRACELETS EXTENSIBLES  
ARGENT NIEL PLAQUÉ**  
EN TOUS GENRES  
JOSEPH BUCHHOLZ, BIENNE

Téléphone 89

1388

**Pivotages d'échappements**

sur jauges, ancre soigné

**Vis et pièces avancées pour l'horlogerie**

**TRAVAIL SOIGNE**

**Prix modérés**



Téléphone N° 11

**AFFENTRANGER Haas & Plattner S.A.,  
NIEDERDORF (BALE-CAMP.)**

1191

**EXPÉDITION D'HORLOGERIE**

**Services spéciaux rapides pour les Etats-Unis  
l'Amérique du Sud, les Indes et le Japon**

Wagons directs, partant de La Chaux-de-Fonds chaque semaine.  
Services expérimentés et donnant toute sécurité quant aux délais de transport.

Assurance des envois sur demande et aux meilleures conditions du jour.

**Henri Grandjean**

Agence officielle de la Compagnie générale transatlantique

**LA CHAUX-DE-FONDS**

## ACHAT ET VENTE

## Mouvements

8, 8 1/4, 9 1/4, 10 1/2, 11 lig. ancre Robert et A. S. prêts, sur désir, livrés en boîtes, seraient cédés à très bas prix.

Ecrire à case postale 18978, La Chaux-de-Fonds. 1753

## Calottes or 9 carats, contrôle anglais

10 1/2 - 11 lig., rondes et de forme, ancre, se terminant dans la quinzaine, sont offertes à prix avantageux.

Bienfaire supérieure et garantie.

Adresser demandes sous chiffres F 2087 Sn, à Publicitas Soleure. 1740

## Employé intéressé

avec apport d'une dizaine de mille francs, pour lequel il serait fourni bonne garantie, est demandé par industrie en pleine activité et susceptible de fort développement. Branche annexe de la montre. Attribution principale : visite de toute la clientèle horlogère (connaissance de l'allemand désirée) et exportation (à organiser). Situation avantageuse pour personne sérieuse et capable.

Offres détaillées sous chiffres P 23140 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds. 1749

## CALOTTES

J'offre calottes or 9, 14 et 18 kts. ancre, 8 à 11 lig., rondes et fantaisies, à prix extra avantageux. Article régulier.

S'adresser à case postale 18978, La Chaux-de-Fonds. 1754

## DEMANDES D'EMPLOIS

## VOYAGEUR

## pour l'Europe ou les pays d'Outremer

Engagement auprès de maison de premier ordre cherché pour date à convenir par commerçant très sérieux, expérimenté, connaissant bien la branche horlogère.

Ecrire sous chiffres P 23153 C à Publicitas Chaux-de-Fonds. 1778

## Balanciers compensés

Fabricants sérieux et actifs, cherchent commandes régulières en balanciers pour couper depuis 5 1/2 lig. à 20 lig., avec prix avantageux.

Adresser offres sous chiffres P 23137 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 1748

## Chef de fabrication

Horloger de première force, habitué à diriger fabrication avec nombreux personnel pour les pièces depuis 5 lignes

## cherche place

pour de suite ou époque à convenir, à défaut entreprendrait terminage depuis 5 lignes.

S'adresser sous chiffres G. H. 1922, poste restante, Bienne. 1728

## Chef de bureau

Commerçant comptable suisse très au courant de tous les travaux de bureaux, tout spécialement de la comptabilité (bilans) avec expérience en Suisse et à l'étranger, sachant la correspondance allemande, française, anglaise et italienne, bonne connaissance de l'horlogerie,

## cherche poste de confiance

dans maison sérieuse.

Certificats et références de premier ordre à disposition.

Adresser offres sous chiffres K 3571 U à Publicitas Bienne. 1759

## Foire Suisse d'Echantillons Bâle

DU 14 AU 24 AVRIL 1923

DERNIER DÉLAI D'INSCRIPTION :  
31 DÉCEMBRE

1766

## DIVERS

## Avis.

à MM. les Fabricants qui cherchent à se créer ou développer des relations directes aux

## Etats-Unis et Canada

Etant de la partie, j'offre, à des conditions très avantageuses et moyennant garanties réciproques, de présenter vos collections aux meilleures maisons de ces pays. Départ en janvier.

Demandez entrevue personnelle. 1750  
Ecrire s. chiffre B 67085 X à Publicitas Genève.

## ETATS-UNIS et CANADA

Manufacture de montres fabriquant mouvements ancre 0, 12, 16 et 18 size négative, grandeurs américaines, cherche maison d'exportation disposée à s'occuper de la vente de ses produits sur ces marchés.

Concéderait éventuellement monopole.  
Adresser offres sous chiffres P 23136 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 1781

Axes de Balanciers  
FLURY & SCHLATTER  
Bâle

270

Fabrique de boîtes et bracelets extensibles

## Chs-Octave WUILLEUMIER

Crêt 9 et 11

## Argent et plaqué or

Boîtes de formes 3 pièces, illusions, mirages, rondes, tous genres, etc., tous décors, de 8 3/4 à 13 lig.

Téléphone 19.74, 1610

## La Ballerine Watch Co, Bienne

livre à prix avantageux montres et mouvements.

6 3/4" cyl. Qualité soignée.

Montres 12" cyl. gal. Robert

» 11" cyl. gal. serpentin

» 11" cyl. arg. lèp. France

avec et sans incrustation or. 1771

## AMÉRIQUE DU NORD

Maison suisse établie à New-York représenterait sur la base d'une commission importante fabrique ou consortium de fabricants d'horlogerie pour la vente aux grossistes.

Faire offres détaillées en indiquant capacité de livraison et la commission allouée sous P 23157 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds. 1783

## ACHAT ET VENTE

A vendre volontairement

## installation complète

pour la

## fabrication de réveils

se composant de machines, outils, div. matériaux et pièces de rechange.

Offres et demandes sont à adresser à l'Office des faillites du Nidwald, à Oberdorf.

A vendre à prix très bas, par suite de liquidation

## quelques milliers de réveils

(réveils « Baby ») en bloc ou en partie.

Adresser les offres à l'Office des faillites du Nidwald, Oberdorf. 1763

## SCANDINAVIE

Tous lots de montres pour ces pays, sont achetés au comptant.

Faire offres avec prix les plus bas sous chiffres P 23156 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. Urgent. 1781

## MONTRES pour Aveugles

Fabricants pouvant livrer cet article par grandes séries sont priés de faire offres sous chiffres P 10431 Le à Publicitas Le Locle. 1776

Cherchons stocks

## mouvements 10 1/2 lig.

16 rubis, avec marques américaines.

Offres sous chiffre P 4780 V à Publicitas, Bienne. 1775

**Dorures et Argentures**

liquides et en poudres

544

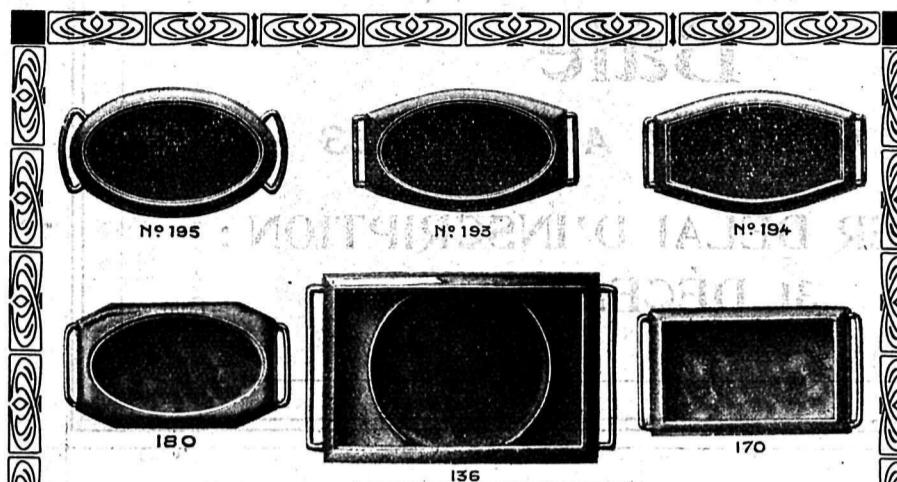
pour application sur tous métaux sans l'aide de la pile galvanique  
OR et ARGENT pour peintres sur émail, porcelaine, etc.**HOCHREUTINER & ROBERT S. A.**

LA CHAUX-DE-FONDS (Suisse)

Télégr: Hochreutiner.

Série 40

Téléphone 74

**Désirez-vous**des boîtes avantageuses en argent et plaqué or sur  
mouvements rectangulaires et ovales

adressez-vous en toute confiance

**à la fabrique de boîtes****SCHMITZ FRÈRES & CIE S.A.****GRANGES (Soleure)**laquelle livre également tous genres de boîtes fan-  
taisies sur mouvements ronds, Smokings

Illusion, Mirages, etc.

1645

**VIS****DÉCOLLETAGES**

Axes de balanciers,

Pignons à pivots

Tiges d'ancre et

levés, demi finis

Si vous désirez des vis et des décolletages de premier  
ordre, travail soigné et de toute confiance, adressez-vous à  
la maison

1345

**Jäggi & Co, Gelterkinden.**Procédés mécaniques par machines automatiques perfectionnées.  
Installation moderne.

Haute précision.

**OFFICE INTERNATIONAL DE BREVETS D'INVENTION****BOVARD & BUGNION**

ci-devant MATHEY-DORET &amp; Cie

Boulev. extérieur 17      **BERNE**      Télé. Bollwerk 58.87

F. BOVARD &amp; A. BUGNION, Ingénieurs-conseils

tous deux anciens examinateurs-experts au Bureau fédéral de la propriété intellectuelle

**SPÉCIALISTES EN HORLOGERIE**

Brevets et marques de fabriques en tous pays. — Dessins et modèles.

Expertises. — Etudes. — Consultations juridiques.

Assistance dans les procès en contrefaçon. — Mise en exploitation, etc.

4400

**Avis aux Fabricants  
d'Horlogerie****Contrairement aux bruits  
qui courrent, la****Fabrique de Pivotages****H. Christen-Lozeron****à Villiers****continue son exploitation.****Elle livre aux prix du  
jour tous les genres de  
Pivotages.****Demandez prix et échan-  
tillons.****Téléphone N° 9.**

1734

**PLAQUÉ OR LAMINÉ**Toutes les maisons sérieuses exigent des boîtes plaqué  
or **laminé**. Chacun comprendra facilement qu'une  
feuille d'or pressée à chaud offre beaucoup plus de résis-  
tance, par conséquent beaucoup plus de garantie qu'un  
simple dépôt d'or par voie galvanique.

Toutes nos boîtes plaqué or laminé sont garanties.

Marque de fabrique déposée :

Poinçon de Maître :



REGISTERED

Ces marques vous donnent une absolue sécurité quant  
à la qualité du plaqué, au fini et à la qualité de la boîte.**LOUIS LANG S.A.**  
**PORRENTRUY****Boîtes en tous genres  
et toutes grandeurs.****La Maison fabrique également les boîtes argent,  
métal et acier.**

4265 P

**Grande variété en lunettes mirage argent et plaqué or laminé.**

Syndicat des Fabricants suisses de montres  
argent, métal et acier, Biel

Assemblée générale ordinaire  
à l'Hôtel de l'Ours, à Biel,  
le Mardi 21 Novembre 1922, à 14 heures.

1774

LE COMITÉ.

## Argentage de Mouvements

Bain extra blanc et inaltérable 298

Adoucissement concentrique de roues et dorage sans grain

**P. ROBERT-DEGOUMOIS & C°**  
LA CHAUX-DE-FONDS

Téléphone 17.19 Crétés 81 Chèques postaux IV b 636

## SECRETS à vis et américains en tous genres

**F. BERGEON & Co**  
Succ. de Ch. Frank

16, rue Daniel JeanRichard LA CHAUX-DE-FONDS Rue Daniel JeanRichard, 16  
Téléphone 3.34 28 Compte de chèque postal IV B 728

## LA NOUVELLE FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE CORGÉMONT

livre avantageusement :

### mouvements

6 1/2, lig. ovales, soignés, 8 3/4, 9 3/4 et 10 1/2 lig. ronds, 6 3/4 rectangulaire

Demandez échantillons.

1048

## ACHAT ET VENTE

### 42 jolies horloges coucou

sont à céder à bon marché. Elles sont déposées à Zurich dans une maison d'expédition et déjà dédouanées.

Faire offres à 1784

**SIGLER & KRAUSS, grossistes en horlogerie  
NUREMBERG (Bavière).**

## DIVERS

## ÉCHANGE DE MONTRES

Serions disposés à échanger contre postes de montres intéressants et avantageux, nos stocks de :

13" calottes ancre forme et illusions.

19" mouvements sav. ancre.

19" l'épines Roskopf bonne qualité.

12" sav. métal doré 3/4 platine cyl.

12" sav. argent doré 3/4 platine cyl.

Faire propositions détaillées à Case postale 12674 à La Chaux-de-Fonds.

1779

Demandez derniers prix pour

**mouvements** ronds, marque Amérique.

8 3/4, 9 3/4 et 10 1/2 lig., aussi en boîtes,

6 1/2 lig. ovale Felsa et 6 3/4 lig. rectangle, Schild ou Michel.

1099

5 1/2 rectangle Michel, et 5 1/4 rectangle A. Schild.

Prix très avantageux.

Qualité garantie.

Fabrique FIDA, Chaux-de-Fonds

**FERVET S. A.**  
La Chaux-de-Fonds 2555  
Jardins 23. Téléphone 9.79

Montres bijoux  
Montres baguesMouvements ovales et rectangles  
ultra-petits depuis 5 lignes.

Mouvements extra-plats

16 et 18/12, 17 lignes.

## HORLOGERIE ANDRÉ LEUTHOLD

rue du Parc 81

La Chaux-de-Fonds

Téléphone 21.48

offre mouvements de forme

ovale et rectangle, 5, 5 1/2,

6 1/2, 6 3/4 et 8 3/4 lignes,

rond, qualité soignée, prix

avantageux.

La maison livre également avec boîtes or. 189

**Timbres Caoutchouc  
en tous genres**

**C. LUTHY**, rue Léopold 105

## DIVERS

Livrions régulièrement par séries, mouvts. ancre et cyl., ronds et de formes, 5 1/2 à 13 lig. avec et sans marque améric. Cal. or, 14 et 18 kt., 8 3/4 à 10 1/2 lig., 15 r. rondes illus. et mirages. Bonne qualité, prix avantageux et livraisons rapides.

Ecrire s. chiffre R 3555 U à Publicitas, Biel. 1745

## On demande

fournisseur régulier pour l'ép. Roskopf mét. et argent bass., 19 lig., 6 et 9 trous, avec porte-échapp. bonne qual. cour. événement. art. en 16-17 lig. Sur désir on fournit les boîtes. — On s'intéresse pour l'ép. cléf 18/6-10 cyl. boîtes mét. et arg. gal., l'épine, arg. gal. et mét. 8 jours, calottes 13 lig. 10-15 en argent, mét. et pl. or, carr. camb. de f. et ill., le tout en genres courants.

Offres avec dern. prix sous chiffres F 3560 U à Publicitas Biel. 1741

**Mouvements** 6 3/4 lig. rectangles et 6 1/2" ovales, 15 et 17 rubis, avec nouvelles marques américaines et sans marques, ainsi que :

**Mouvements** 8 3/4 et 10 1/2 lig., avec et sans marques.

Ecrire s. chiffre N 4604 J aux Annonces-Suisses S. A., Biel. 1733

**On offre** 5 1/2 et 6 1/2" ovale Aurore, 5 3/4" ovale, rectangle et tonneau, 14 m/m sur 19,5 m/m nouveau, 8 3/4 et 9 3/4 rond, qualité soignée.

S'adresser sous chiffres P 3483 U à Publicitas Biel. 1727

Faire offres pour **mouvements**

6 3/4 lig. rect., 15 rubis, balanciers nickel, cadans unis, à prix avantageux, sous chiffres P 23148 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 1767

**Brillants, Roses**

Achats — Ventes

Spécialités en tous genres de brillants pour la décoration des montres et de la bijouterie. 1602

**Leçons écrites** de comptab. américaine. Succès garanti. Prospl. grat. H. Frisch, expert comptable, Zurich. F. 21. 8

**BOITES**

Je livre sur demande les calottes bracelets avec extensibles posés, dorés ou plaqués de même couleur que la boîte.

Demandez mes prix pour les calottes, rondes ou fantaisies, lunettes variées, en dorées, plaqué nickel ou nickelées, etc., etc.

Demandez aussi mes prix pour grandes boîtes, savonnettes et l'épine, dorées, plaque électro, ainsi que pour boîtes reliefs imitation vieil argent.

Grande production et livraisons rapides. 1728

**Fabrique Honoré BUHLER**

ST-SULPICE (Neuchâtel)

R. Gilardi-Bühler, succ.

**1 PRESSE**

5 t., entièrement neuve, construction de précision, avec avancement automatique, pour cause de double emploi. 1780

Adresser offres sous P 23152 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds.

**DIVERS**

**Sertissages acier**

Brevet No. 18933

Sertissages métal et laiton.

Le CARILLON, Sentier.

**Coquerets**

Sertissage rubis stf., ext.

rouge, 1<sup>re</sup> de coquerets acier,

livrés à fr. 3.— la douz.

Grande production.

Demandez échantillons sous X 26834 L à Publicitas, Lausanne. 1664

**Achat Horlogerie Vente**

**Simon Lokschin**

La Chaux-de-Fonds

L. Robert 11. — Tél. 164

Toujours en stock

divers genres de montres

Lots d'occasion. 137

**Montres-bracelets**

Maison suédoise d'horlogerie en gros demande offre pour montres or savonnette pour messieurs, bon marché, de prem. qualité, livraison immédiate. Correspondance en allemand. — Faire offres s. ch.

« Savonnette 1922 », à Gumaellius' Annecy-Bureau, Stockholm, Suède.

1772

**Offres d'emplois**

Je cherche pour jeune garçon de 17 ans, intelligent, de bonne famille

Place

**d'apprenti**

ou il pourrait apprendre à fond l'horlogerie. Entrée à volonté.

Offres à Rudolf Gauthier, Oberdorf-Krienz, p. Lucerne. 1761

## Demandes d'emplois

**COMPTABLE-CORRESPONDANT** de 1<sup>re</sup> force, au courant de la branche horlogère

**cherche place**

dans fabrique d'horlogerie suisse ou française. Références et certificats de 1<sup>er</sup> ordre à disposition.

Offres s. chiffre W 3498 U à Publicitas, Biel. 1714

## DIVERS

Horloger-remonteur se recommande aux fabriques d'horlogerie pour

**terminages**

à domicile, montres anciennes ou cylindres bon courant.

Offres s. chiffre Z 11731 0 à Publicitas, Lugano. 1762

**Raquetteries**

Atelier bien organisé entreprendrait terminages de raquetteries soignées, de 5 à 17 lignes, petites et grandes séries. Sertissage du coqueret si désiré.

Offres à Julien Meylan, Brassus, Val de-Joux. 1760

**Montres-savonnette** p. Messieurs

Maison suédoise d'horlogerie en gros demande offre pour montres or savonnette pour messieurs, bon marché, de prem. qualité, livraison immédiate. Correspondance en allemand. — Faire offres s. ch.

« Savonnette 1922 », à Gumaellius' Annecy-Bureau, Stockholm, Suède.

1762

**Montres-bracelets**

**platine** 1770

Grand choix en décors riches et variés.

Qualité soignée garantie

**Montres-bracelets**

**or extra blanc**

Prix très avantageux.

**Fabrique d'horlogerie**

**BELLA S. A.**

Succ. de Ch. Deckelmann

Maison fondée en 1853

**GENÈVE**

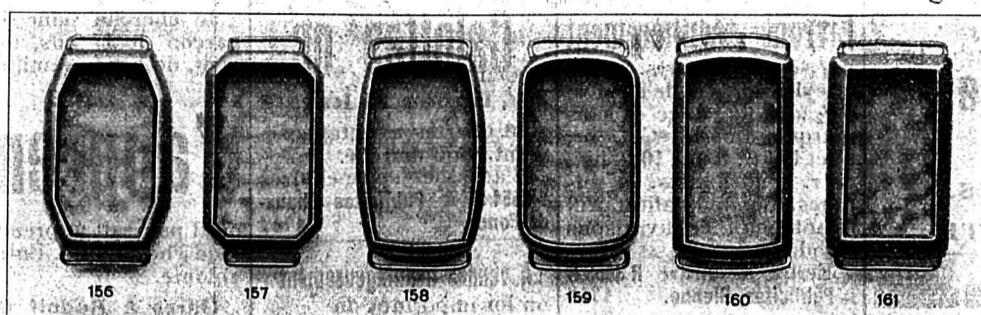
54, Rue du Stand.

**Polissages et Finissages**

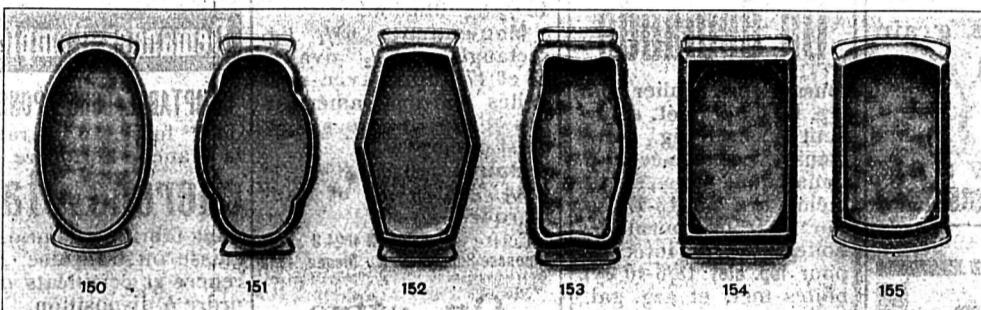
de boîtes or en tous genres.

**Ch. SPAHR**, rue de l'Envers 30, La Chaux-de-Fonds

# — Voici les véritables boîtes de Genève —



Quelques-unes des nombreuses boîtes or des Ateliers d'Art KABÉ, La Chaux-de-Fonds et Genève.



toutes les formes,  
toutes les grandeurs,  
en platine, or, argent et plaqué.

Demandez échantillons et prix à

**Ateliers d'Art KABÉ**

Rue de la Paix, 91

La Chaux-de-Fonds

Bracelets extensibles en or,  
à prix très avantageux dans tous les genres.

1752 Libraisons soignées et rapides



# fineDolo

HUILE EXTRA-FINE POUR L'HORLOGERIE

SINE DOLO: EXTRAFINE WATCH OIL

SINE DOLO: OLIO SUPERFINE PER OROLOGERIA

SINE DOLO: ACEITE EXTRAFINO PARA CRONOMETROS

## Louis Rosat Fils

LA CHAUX-DE-FONDS (SUISSE)

ET CHEZ TOUS LES FOURNITURISTES

Hors Concours, Membre du Jury  
Exposition Nationale Suisse, Genève 1896.

Cette huile est sortie première au Concours d'Huiles pour l'Horlogerie,  
(Voir Journal Suisse d'Horlogerie, Janvier 1888.)

## BANQUE PERRET & CIE

9, rue Léopold Robert

LA CHAUX-DE-FONDS

rue Léopold Robert, 9

Ouverture de:

Comptes-courants et Comptes de Dépôts  
aux conditions du jour les  
plus favorables.

Ecompte et Encaissement  
d'Effets sur tous pays.

Chèques et traitements sur toutes  
places importantes.

Changes de Monnaies et Billets  
de banque étrangers.

Exécution d'ordres de  
bourses sur les places suisses  
et étrangères.

Encaissement de coupons.

### Usine de Dégrossissage

d'Or, d'Argent et de Platine

18, rue du Grenier, 18

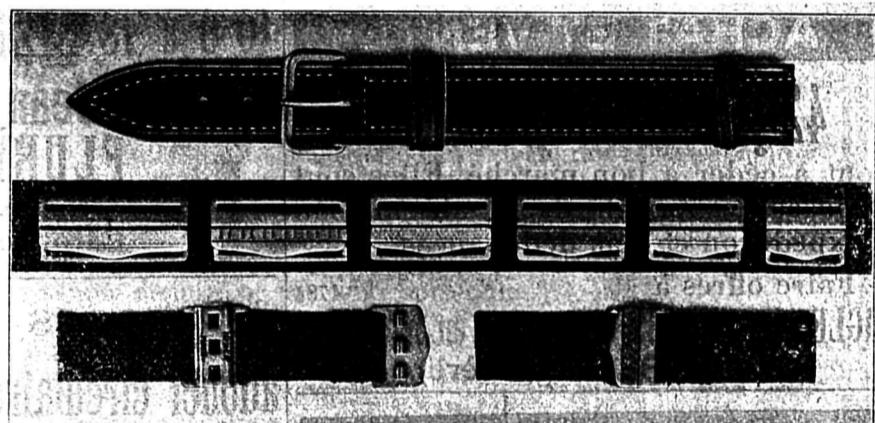
Achat et Vente de Métaux  
précieux en Lingots, Barres,  
Monnaies, Déchets, etc.

Vente d'Or, Argent et Platine  
préparés à tous titres,  
qualités et dimensions p<sup>r</sup> mon-  
teurs de boîtes, bijoutiers, etc.

Plaques argent p<sup>r</sup> cadrans.

Or fin pour dorures.

Paillons or et argent. 222



Fermoires à pression AF (modèle déposé), en toutes largeurs, nickel, métal  
argenté et doré, plaqué or, argent.

Rubans moire et faille. — Bracelets cuir et moire en tous genres  
Grande production. Prix très bas.

**A. FRUTTIGER,** LA CHAUX-DE-FONDS  
RÉGIONAUX

## USINE MÉCANIQUE A VENDRE

à de favorables conditions dans localité industrielle du Jura bernois;  
installation moderne; conviendrait pour constructions de n'importe  
quelles machines.

Eventuellement on resterait intéressé.

Faire offres sous chiffres P 61881 à Publicitas St-Imier.

**A liquider** à de bonnes conditions  
quelques grosses

plaques bouts de ponts acier

cal. 6 3/4 A. S et Michel. Travail soigné.  
Sous A. B. 724 à Publicitas Lausanne.

Paul DUCOMMUN-ROBERT  
LA CHAUX-DE-FONDS 1375

Téléphone 5.48. Rue Jaquet-Droz 60

Calottes plaqué or et argent  
rondes, illusions et mirages.  
Lunettes émail et joailleries.

